2 ans de garantie d'échange

Cet appareil a une garantie PANASONIC de deux ans et sera crédité pendant la période de garantie.

Veuillez déposer l'appareil défectueux à votre succursale le plus proche.
L'appareil défectueux doit être retourné au service de retours de Cebeo à Mouscron.
Ces personnes s'occuperont du suivi.

Il est indispensable de nous retourner l'appareil défectueux.

Avec l'appareil, on a besoin de :

1. **Une copie de ce document**
2. **Votre preuve d'achat ou facture**
3. **Tous les accessoires**
4. **Ci possible, l'emballage d'origine**

Afin de pouvoir effectuer votre garantie les données suivantes sont indispensables :

Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : .....
Commune : .....
Numéro de client : .....
Numéro de facture : .....
Date d'achat : .....

Référence d'article : .....
Numéro de serie : .....
Description du défaut : .....
: .....
: .....